



ZAC de la Corbinière
50140 - MORTAIN-BOCAGE
Port. : 06.60.29.03.60
Email : bonjour@permajuice.com
Site web : www.permajuice.com

N° de projet: 1580
N° d'offre: 1709
Version du devis: 1
Date de l'offre: 08/11/2019
Valable jusqu'au: 18/11/2019

Khepri santé
188 Gde Rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
France

**Mode de paiement: Acompte 50% avant livraison.
Solde 50% à réception.**

Lieu de la prestation:
Khepri santé
188 Gde Rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
Location

08/12/2019 au **08/12/2019**

Equipements & Consommables					
Qté	Équipement	PU HT	TVA	Remise	Montant HT
1	Location Cycloblend® Professionnel Taille Adulte Tarif Basse Saison	245,00 €	20 %	20%	196,00 €
	<i>Le Cycloblend® Adulte est un vélo à smoothies unique. Fabriqué et assemblé en Normandie dans l'atelier Permajuice®. Nous fournissons 2 Blenders professionnels Oster® par CycloBlend®. Plus d'informations sur le Cycloblend® de Permajuice® : cliquez ici.</i>				
1	Cyclobox® Caisse de transport sécurisé	50,00 €	20 %		50,00 €
	<i>La Cyclobox® est une caisse de transport innovante pour vous expédier le Cycloblend en toute sécurité. Elle allie praticité et résistance. Fabriquée intégralement dans l'atelier de Permajuice. Plus d'infos sur la Cyclobox : cliquez ici.</i>				
1	[OPTION] Kit Bar à Smoothies Compatible Cyclobox® Tarif Basse Saison	45,00 €	20 %	20%	36,00 €
	<i>En choisissant cette option tous les éléments sont intégrés dans la caisse de transport en bois Cyclobox®, pour qu'elle puisse se transformer en Bar à Smoothies. Voir la vidéo.</i>				
150	Smoothies Permajuice® 18 CL	1,20 €	5,5%		180,00 €
	<i>Nos smoothies sont composés de bananes fraîches, fruits surgelés bio et de jus de pomme bio. Les fruits sont issus de l'Agriculture Biologique. Nous nous engageons à respecter les saisons. Nous favorisons des producteurs locaux dans la mesure du possible.</i>				
150	[OPTION] Gobelets Permajuice® en carton 100% Compostable - OK compost Home	0,25 €	20 %		37,50 €



Qté	Équipement	PU HT	TVA	Remise	Montant HT
	<i>Gobelets Earth Cup, le 1er gobelet papier MONO MATERIAU compostable à domicile (OK compost Home). Les gobelets sont personnalisés avec notre logo Permajuice.</i>				
150	[OPTION] Pailles en paille La Perche® - bio, naturelles et made in Normandie	0,25 €	20 %		37,50 €
	<i>Les Pailles en paille sont fabriquées à partir de paille de seigle BIO. Elles sont 100% naturelles et bio, intégralement compostables et sont produites en Normandie.</i>				
1	[OPTION] Kit ustensiles de cuisine	25,00 €	20 %		25,00 €
	<i>Ce pack ustensiles se compose d'un couteau, d'une pince alimentaire, d'une planche à découper, de deux récipients en plastique et d'un rouleau d'essuie-tout.</i>				
Total :					562,00 €

Transport			
Qté	Nom	TVA	Montant HT
1	Frais d'expédition des fruits By Chronofresh	20 %	106,59 €
	<i>Livraison, avant 13h, des fruits la veille de votre événement. Prévoyez un congélateur ou un fraiseur pour la partie des fruits surgelés.</i>		
1	Frais d'expédition Aller & Retour by Géodis	20 %	120,10 €
	<i>Notre transporteur vous livre 1 à 2 jours avant votre événement de 9h30 à 17h00 et effectue le retrait le lendemain (hors week-end et jours fériés) sur les mêmes horaires. Livraison sur rendez-vous en option.</i>		
Total :			226,69 €

Total	
Prix hors TVA :	788,69 €
20% TVA:	121,74 €
5,5% TVA:	9,90 €
Prix TTC:	920,33 €



Confirmation du devis

Cliquez ici pour signer numériquement le devis

Conditions Particulières de Location

Conditions Particulières de Location et/ou de réservation d'une animation PermaJuice

IDENTIFICATION

PERMAJUICE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé Z.A.C de la Corbinière- 50140 MORTAIN-BOCAGE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 833 460 686 au R.C.S de COUTANCES

Représentée par Romain Mondher, Président, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la "Société" ou le « Loueur »

L'activité PermaJuice permet au Client de louer des CycloBlend® (vélo à smoothies) ou de commander une animation autour d'un CycloBlend®.

ARTICLE 1 – Définitions

Animation : désigne l'organisation par la Société d'une animation autour du Vélo.

Client ou Locataire : désigne la personne morale ou physique signataire du devis en vue de louer un Vélo ou de commander la mise en place d'une animation avec le Vélo.

Conditions Particulières : désigne les présentes conditions particulières de location et/ou de mise en place d'une animation.

Contrat : désigne l'ensemble constitué par le devis signé, les présentes conditions particulières paraphées et les Conditions Générales de la Société. En cas de contradiction entre les conditions particulières et les conditions générales, les conditions particulières s'appliqueront.

Package : désigne les différentes offres présentées sur le Site internet www.permajuice.com et pouvant être souscrites par le Client.

Site : désigne le site internet www.permajuice.com

Vélo : désigne le produit mis en location permettant la création de smoothies ou l'extraction de jus par la seule énergie créée par l'action de pédaler.

ARTICLE 2 – Objet

Les présentes Conditions Particulières définissent les modalités à respecter lorsque la Société met à la disposition du Client un Vélo ou que le Client commande une Animation.

Le Contrat entre le Client et la Société n'est valablement conclu qu'avec la signature du devis, les conditions Particulières et les conditions générales paraphées.

En cas de contradiction entre les Conditions générales et les conditions particulières, les conditions particulières priment.



Les Conditions Particulières doivent être respectées par le Client. La Société se réserve la possibilité de les modifier. La version des Conditions Particulières applicables pour le Client est celle en vigueur au jour de la signature du devis.

ARTICLE 3 – Passation d'une commande

Le Client peut choisir entre différents Packages présentés sur le Site.

La réservation se fait directement en ligne. Le Client doit remplir le formulaire prévu à cet effet. Les informations transmises doivent être exactes. Le Client sera seul responsable en cas de mauvaises informations et aucune somme ne pourra être remboursée.

Une fois le formulaire complété, la Société transmet un devis ainsi que les présentes Conditions Particulières et les conditions générales. Le Client doit renvoyer le devis signé et tamponné avec inscrit « Bon pour accord » ainsi que les Conditions Particulières paraphées. La signature du devis engage le Client et marque le début de la relation contractuelle.

La réservation peut faire l'objet d'une annulation gratuite au plus tard un (1) mois avant l'événement par courrier A/R. Si l'annulation a lieu entre une semaine et un mois avant la date du début de la Location ou de l'Animation, la Société gardera 50% du prix total de la commande à titre de dommages & intérêts. Si l'annulation a lieu moins de sept (7) jours avant la date du début de la Location ou de l'Animation, la totalité du prix de la commande restera due à la Société à titre de dommages & intérêts.

Si la totalité des sommes n'a pas été versée, le Vélo ne sera pas livré et/ou l'Animation non effectuée.

Aucune indemnité ni remboursement ne seront versés au Client s'il n'a finalement pas pu utiliser le Vélo ou si l'Animation n'a pu avoir lieu pour des raisons extérieures à la Société. En particulier, dans le cas d'une Animation, le Client est informé que celle-ci ne pourra avoir lieu à l'extérieur en cas de pluie. Il revient au Client de prévoir une solution de secours pour cette hypothèse.

ARTICLE 4 – Durée

Le Contrat prend effet à compter de la date de signature du devis par le Client et prend fin au jour de la réception du Vélo par la Société, ou au jour où l'Animation prend fin.

ARTICLE 5 – Obligations du Loueur

Le Loueur met à disposition du Client des Vélo conforme à la réglementation en vigueur, en bon état de fonctionnement et avec leur notice d'utilisation.

Le Loueur prend à sa charge l'entretien et/ou les réparations du Vélo lorsqu'il s'agit d'entretien /réparation liés à une utilisation normale.

Dans le cas d'une Location, le Loueur mandate un transporteur afin d'effectuer la livraison du Vélo. Le Loueur n'est pas responsable dans le cas où la livraison ne peut avoir lieu ou prend du retard du fait d'un cas de force majeure (en particulier grève, intempéries, accident de la route,...), en raison d'un fait imputable au transporteur ou en raison d'une faute du Client (injoignable au moment de la livraison, mauvaise adresse transmise lors de la réservation,...). Si la livraison ne peut avoir lieu en raison d'une faute du Client, aucun remboursement ni indemnités ne lui seront versés.

Dans le cas d'une animation, la Société s'engage à être présente du début de l'Animation à son terme et reste responsable du Vélo. La Société s'engage par ailleurs à venir avec l'ensemble des accessoires prévus dans le Package.

ARTICLE 6 – Obligations du Client

Le Client est gardien du Vélo dès qu'il en a pris possession. Il doit l'utiliser conformément à sa finalité et en



respectant la notice d'utilisation qui lui a été transmise par le Loueur. Il se porte fort du respect des conditions d'utilisation par tout utilisateur du Vélo pendant la durée du Contrat. Le Client sera tenu responsable de tout mauvais emploi.

Le Client reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, qu'il est apte au fonctionnement. Il certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation, au fonctionnement et à la manipulation du matériel. Si la livraison est incomplète, le Client s'engage à en informer la Société dans les cinq (5) heures qui suivent la livraison. Sans indication dans ce délai, la livraison sera considérée comme parfaite.

Le Client s'engage à respecter toutes les mesures légales, réglementaires ou édictées par le constructeur, notamment en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

En cas de vol du matériel, le Client s'engage à porter plainte dans les 24 heures et à en informer le Loueur. Le Client devra rembourser le prix du Vélo neuf dans le cas d'un vol, dans tous les cas où il ne le rend pas quelle qu'en soit la raison, et dans le cas où le Vélo est rendu dans un état tel qu'il est devenu inutilisable.

Pour le renvoi du Vélo à la Société, le Client s'engage à rester disponible le jour où le transporteur vient chercher le Vélo. Des frais supplémentaires pourront lui être facturés si le Vélo n'est pas rendu à temps par sa faute.

Dans le cas où le Client réserve une Animation, il garantit à la Société que l'Animation pourra se dérouler dans des conditions normales de sécurité et que toutes les autorisations ont été demandées et perçues pour le déroulement de l'événement.

Toujours dans le cas d'une Animation, le Client s'engage à faciliter l'accès et l'organisation de l'Animation (aide de l'animateur dans la mise en place, pour porter le Vélo si nécessaire,...).

ARTICLE 7 – Entretien / Réparations

Le Client procède à toutes les opérations courantes d'entretien, de nettoyage après chaque utilisation.

Le Client s'engage à respecter les règles d'utilisation transmises avec le Vélo.

Le Client s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Il est tenu de protéger le Vélo contre toute dégradation.

En cas de panne, de dysfonctionnement ou de dégradation du Vélo, le Client doit immédiatement cesser de l'utiliser et prévenir le Loueur dans les vingt-quatre (24) heures par téléphone et mail en précisant les dysfonctionnements. Seul le Loueur peut intervenir sur les Produits ou indiquer par quel réparateur passer.

Les réparations en cas d'usure anormale ou rupture de pièces dues à une utilisation non conforme, un accident ou à une négligence sont à la charge du Client et aucune indemnité ni remboursement ne seront offerts au Client.

ARTICLE 8 – Responsabilité

8.1. Responsabilité de la Société

Le Loueur est responsable de la mise à disposition du Vélo avec sa notice au jour convenu avec le Client ainsi que du bon état de fonctionnement du Vélo au jour de sa livraison.

Le Vélo ayant été livré en état de fonctionnement, le Loueur ne pourra être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes d'un arrêt de fonctionnement ou d'un dysfonctionnement du Vélo, ni de tout dommage causé par l'utilisation des Produits. Les pertes d'exploitation, directes ou indirectes, quelle que soit la cause, ne sont jamais prises en charge par le Loueur. De façon générale, le Loueur ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, ni de tout dommage même direct causé par un cas de force majeure, par un acte ou un manquement du Client ou d'un tiers.

Dans le cas d'une animation, le Package comprend un nombre maximum de smoothie. Aucun remboursement ne sera effectué si le nombre maximum de smoothie n'a pas été atteint. Il revient au Client de conserver les



smoothies dans un endroit adéquat.

Si la responsabilité de la Société devait être recherchée, les dommages et intérêts demandés ne pourront dépasser la somme totale facturée au Client par la Société.

8.2. Responsabilité du Client

Dans le cas d'une Location, le Client assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés par et au Vélo loué.

Le Client est responsable de l'état du Vélo et de son fonctionnement pendant toute la durée du Contrat.

Le Client est responsable des dommages causés par le Vélo pendant la durée de la location. Le Client doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile adéquate pour couvrir les dommages causés aux tiers par le Vélo.

Le Client devra rembourser le Vélo en cas de perte, de vol ou de tout dommage causé au Vélo ou à un tiers pendant son utilisation. Il lui revient donc de prendre les assurances adéquates s'il le souhaite.

Le Client est responsable de l'utilisation du Vélo et des dommages subis par celui-ci. Il assume la charge des conséquences financières de ces dommages. Le Loueur se réserve la possibilité d'exercer un recours contre le Client.

Le Client est responsable de la conservation des produits qu'il utilise dans la fabrication des smoothies et de l'hygiène du matériel pendant toute la durée de la location.

Dans le cas d'un Package Animation, le Client est responsable du respect de la réglementation lors de l'organisation de cette Animation. Il garantit à la Société que l'Animation se déroule dans un cadre légal et que l'événement a reçu toutes les autorisations.

ARTICLE 9 – Prix

9.1. Prix de la location

Le prix de chaque Package est indiqué sur le Site. A ce prix sont ajoutés les frais de transport, précisés sur le devis.

L'achat d'un Package donne lieu à une facturation transmise au Client dès validation du bon de réservation rempli sur internet.

Toute demande n'entrant pas dans le cadre d'un Package donnera lieu à la transmission d'un prix indiqué au devis et tenant compte des souhaits du Client.

Le règlement a lieu en deux temps : 50% dès la signature du devis, puis 50% au plus tard sept jours avant la date de livraison du Vélo ou la date de l'Animation.

La facture est payable dans les dix (10) jours qui suivent sa date d'émission et au plus tard sept (7) jours avant la Location ou l'Animation pour la facture correspondant à la seconde partie du règlement. Aucun escompte n'est consenti.

Le moyen de paiement est le chèque ou le virement bancaire. Un RIB sera transmis au Client avec le devis.

Toute somme non payée à échéance entraîne, sans mise en demeure, le paiement de pénalités de retard au taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en cours ainsi que la déchéance de tous délais de paiement. Une indemnité forfaitaire de 40€ est due pour frais de recouvrement. Si le second versement n'a pas été effectué au plus tard sept (7) jours avant la date de début de la Location ou de l'Animation, la Société se réserve le droit de résilier le Contrat sans indemnités ni remboursement de l'acompte qui sera gardé à titre de dommages et intérêts.

Le Client est averti que des frais annexes sont intégrés dans les Packages (transport et hébergement des Animateurs le cas échéant) mais que d'autres frais annexes pourront être facturés dans le cas d'une animation : frais de parking s'il n'est pas prévu de stationnement gratuit pour le camion de la Société,... Ces frais seront



présentés au Client et remboursés par ce dernier dans un délai de dix (10) jours par chèque ou virement bancaire.

ARTICLE 10 – Livraison / Restitution

Dans le cas d'une Location, le Vélo est livré à l'adresse indiquée lors de la Réservation. Le Loueur est responsable du Vélo jusqu'à sa prise en possession par le livreur. Le livreur est seul responsable pendant toute la durée nécessaire à la livraison. Une fois le Vélo livré, le Client devient gardien du Vélo et responsable du Vélo et de son utilisation. Il lui revient lors de la livraison de vérifier que la livraison est complète et que le Vélo fonctionne. Sans indication contraire dans les cinq (5) heures qui suivent la livraison, le Vélo est considéré comme ayant été livré en état de fonctionnement.

A la fin du contrat, le Vélo devra être rendu au Loueur à la date indiquée sur le bon de réservation. Si le Vélo n'est pas rendu ou qu'il est rendu dans un état ne permettant plus un usage normal, le Client devra rembourser à la Société la valeur du Vélo à son prix d'achat neuf.

ARTICLE 11 – Eviction du Loueur

Le Vélo ne peut être ni sous-loué ni prêté à tout tiers sans accord écrit du Loueur. Le Client s'engage à ne consentir aucun droit réel ou autre au profit d'un tiers et qui concernerait les Produits. L'utilisation du Vélo se fait sous la surveillance du Client dans le cas d'une Location. Il s'engage à respecter toutes les normes de sécurité et indications portées à sa connaissance concernant l'utilisation du Vélo.

Le Client ne peut enlever ou modifier ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées par le Loueur. Le Client ne peut ajouter aucune inscription ou marque sur le matériel loué sans autorisation du Loueur.

Le Client doit informer aussitôt le Loueur si un tiers tente de faire valoir des droits sur le matériel loué, sous la forme d'une revendication, d'une opposition ou d'une saisie.

ARTICLE 12 – Droit de rétractation

Ce droit n'est ouvert que pour les Clients personne physique et n'effectuant pas la commande dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le droit de rétractation est la possibilité pour le Client de résilier le Contrat dans un délai de quatorze jours après la signature du devis. Ce droit s'effectue par l'envoi d'un bordereau de rétractation transmis en même temps que le devis. Le Client sera entièrement remboursé dans un délai de quatorze jours qui démarre à compter de la réception du bordereau de rétractation.

Si la Location ou l'Animation doit débiter dans ce délai de quatorze jours, le Client renonce expressément à son droit de rétractation.

ARTICLE 13 - Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations du Contrat n'entraînerait l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la convention.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent contrat, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

ARTICLE 14 - Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française.

ARTICLE 15 – Litiges

Les Parties s'engagent à procéder à une tentative de conciliation avant tout recours au juge.



Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce de Coutances.